

TO/PR

P.V. EPEET 12
P.V. ECB 11

Commission de l'Économie, des PME, de l'Énergie, de l'Espace et du Tourisme

Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Procès-verbal de la réunion du 16 mai 2024

Ordre du jour :

1. Adaptation de l'objectif national en matière d'efficacité énergétique dans le cadre des travaux de mise à jour de la version finale du plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) (demande de la sensibilité politique déi gréng)
 - Echange de vues avec Messieurs les Ministres
2. Prolongation éventuelle de la durée de vie de la centrale nucléaire de Cattenom 1 (demande de la sensibilité politique déi gréng)
 - Echange de vues avec Messieurs les Ministres
3. Nécessité de renforcer les infrastructures énergétiques en vue du déploiement des énergies renouvelables (demande de la Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité)
 - Echange de vues avec Messieurs les Ministres

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Marc Baum, M. François Bausch, M. Jeff Boonen, M. Félix Eischen, M. Georges Engel, M. Patrick Goldschmidt, M. Claude Haagen, Mme Carole Hartmann, M. Max Hengel remplaçant Mme Stéphanie Weydert, Mme Octavie Modert, M. Tom Weidig, membres de la Commission de l'Economie, des PME, de l'Energie, de l'Espace et du Tourisme

M. Franz Fayot, observateur

M. Gilles Baum remplaçant Mme Mandy Minella, M. Dan Biancalana, M. Jeff Boonen, Mme Corinne Cahen remplaçant M. Luc Emeling, Mme Claire Delcourt, M. Alex Donnersbach, M. Jeff Engelen, M. Fernand Etgen remplaçant M. Gusty Graas, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Christophe Hansen, Mme Françoise Kemp, Mme Joëlle Welfring, membres de la Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

M. Ben Polidori, observateur délégué

M. Lex Delles, Ministre de l'Economie, des PME, de l'Energie et du Tourisme
(ci-après « Monsieur le Ministre de l'Economie »)

M. Serge Wilmes, Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité
(ci-après « Monsieur le Ministre de l'Environnement »)

M. Pascal Worré, M. Olaf Munichsdorfer, M. Jeff Feller, M. Simeon Hagspiel,
du Ministère de l'Economie

M. Joé Ducomble, M. Georges Gehl, du Ministère de l'Environnement, du
Climat et de la Biodiversité

M. Dan Schmit, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Paulette Lenert, membre de la Commission de l'Economie, des PME,
de l'Energie, de l'Espace et du Tourisme

M. Sven Clement, M. Marc Goergen, observateurs

Mme Barbara Agostino, M. David Wagner, membres de la Commission de
l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

*

Présidence : Mme Carole Hartmann, Président de la Commission de l'Economie, des
PME, de l'Energie, de l'Espace et du Tourisme

*

Madame le Président ouvre la réunion jointe avec quelques mots de bienvenue en rappelant
l'ordre du jour, dédié à des échanges de vues concernant des sujets énergétiques sous un
point de vue environnemental.¹

**1. Adaptation de l'objectif national en matière d'efficacité énergétique dans le cadre
des travaux de mise à jour de la version finale du plan national intégré en matière
d'énergie et de climat (PNEC) (demande de la sensibilité politique déi gréng)**

- Echange de vues avec Messieurs les Ministres

Madame le Président invite les initiateurs du point sous rubrique à expliquer davantage
leur demande.

Madame Joëlle Welfring fournit les explications sollicitées.

Monsieur le Ministre de l'Economie livre une introduction générale aux travaux
d'actualisation du PNEC en cours, plan qui devra être présenté à la Commission
européenne avant l'été.² Monsieur le Ministre précise que le Gouvernement maintiendra
ses objectifs actuels, qu'il qualifie d'être à la fois réalistes et ambitieux. L'orateur
souligne l'importance d'obtenir également l'adhésion de la population à ces objectifs

¹ La réunion, se déroulant en langue luxembourgeoise, a été retransmise en direct et est consultable
sur le site internet de la Chambre des Députés (<https://www.chd.lu/fr/meeting/12986>). Ce procès-verbal
sera donc très synthétique, également afin d'exclure de rendre mal (et tort à) la parole parlée. L'ordre
chronologique des interventions est respecté.

² A partir de la minute 06.16

d'amélioration de l'efficacité énergétique, raison pour laquelle il y a lieu d'adapter les régimes d'aides afférents, travaux également en cours.

Un représentant du Ministère de l'Economie enchaîne avec une présentation sur l' « Objectif national en Efficacité Energétique dans le cadre de la mise à jour du PNIE »,³ dont les fiches sont jointes à la présente. Pour cet exposé et aux fins du présent procès-verbal, il est renvoyé à cette annexe.

Lors de l'échange de vues qui suit⁴ interviennent Monsieur Franz Fayot (min. 21.21), Monsieur le Ministre de l'Economie (min. 25.04), Monsieur Claude Haagen (min. 30.08), Monsieur le Ministre de l'Environnement (min. 32.10), Monsieur Claude Haagen (min. 32.58), Monsieur le Ministre de l'Environnement (min. 33.15), Monsieur Alex Donnersbach (min. 33.26), Monsieur le Ministre de l'Economie (min. 34.03), Madame Carole Hartmann (min. 35.39), Monsieur le Ministre de l'Economie (min. 36.20), Monsieur François Bausch (min. 37.42), Monsieur le Ministre de l'Economie (min. 40.22), Monsieur Jeff Boonen (min. 41.17), Monsieur le Ministre de l'Economie (min. 41.58), Monsieur Franz Fayot (min. 43.59), Monsieur le Ministre de l'Economie (min. 45.12), Madame Joëlle Welfring (min. 49.22), Monsieur le Ministre de l'Economie (min. 50.18), Monsieur Jeff Engelen (min. 52.35) et Monsieur le Ministre de l'Economie (min. 53.56).

L'échange de vues se clôture sans conclusion.

2. Prolongation éventuelle de la durée de vie de la centrale nucléaire de Cattenom 1 (demande de la sensibilité politique déi gréng)

- Echange de vues avec Messieurs les Ministres

Madame le Président invite Monsieur François Bausch à préciser davantage la demande sous rubrique.

Monsieur François Bausch fournit ces précisions.⁵

Monsieur le Ministre de l'Environnement répond⁶ en confirmant que du côté français le réexamen périodique des centrales nucléaires est en cours et qu'actuellement une consultation publique à ce sujet est organisée. Le Gouvernement a décidé de s'adresser par écrit au point focal français afin d'obtenir les informations nécessaires en vue de s'impliquer dans l'étude d'impact environnemental qui sera réalisée, le cas échéant. Monsieur le Ministre souligne plus particulièrement que la position de la coalition gouvernementale actuelle est en ligne avec celle du précédent Gouvernement – elle s'opposera à une prolongation de la durée d'exploitation de la centrale nucléaire de Cattenom.

Monsieur le Ministre de l'Environnement accorde la parole à son fonctionnaire qui fournit davantage de détails.⁷

Lors de l'échange de vues qui s'ensuit interviennent Messieurs Tom Weidig (min. 67.34), Franz Fayot (min. 69.17) et François Bausch (min. 71.43).

³ A partir de la minute 09.47

⁴ A partir de la minute 21.06

⁵ A partir de la minute 56.39

⁶ A partir de la minute 62.06

⁷ A partir de la minute 65.42

Monsieur le Ministre Ministre de l'Environnement répond à une question supplémentaire de l'intervenant François Bausch.⁸

Madame le Président clôt l'échange de vues sans conclusion.

3. Nécessité de renforcer les infrastructures énergétiques en vue du déploiement des énergies renouvelables (demande de la Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité)

Madame le Président accorde la parole à Monsieur le Président de la Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité afin d'expliquer sa demande. Celui-ci renvoie à une discussion au sujet du projet de loi N° 8350 qui a eu lieu lors de leur dernière réunion.⁹ Une question plus fondamentale concernait la capacité du réseau à pouvoir répondre également à l'avenir à la demande (et une production) toujours croissante d'électricité.

- Echange de vues avec Messieurs les Ministres

Monsieur le Ministre de l'Economie concède que la *conditio sine qua non* de la transition énergétique est, en effet, le réseau de transport et de distribution de l'électricité et renvoie au « Netzentwécklungsplang » qui préconise des investissements conséquents dans la capacité du réseau par, entre autres, la construction de nouvelles lignes et le renforcement de lignes existantes.¹⁰

Monsieur le Ministre de l'Economie accorde la parole au Commissaire du Gouvernement à l'Energie pour fournir davantage de précisions concernant le Plan de développement du réseau.¹¹

Lors de l'échange de vues qui s'ensuit interviennent Madame Joëlle Welfring (min. 82.58), Monsieur Jeff Boonen (min. 84.18), Monsieur Alex Donnersbach (min. 85.09) et Monsieur Ben Polidori (min. 86.17).

Monsieur le Ministre de l'Economie réagit en répondant aux questions soulevées.¹² L'orateur renvoie ainsi et entre autres aux procédures à respecter lors du renforcement de la capacité d'une ligne d'électricité existante, voire de la construction d'une nouvelle ligne à haute tension et souligne qu'il sera veillé à ce que les limites de tolérance acceptable en ce qui concerne les valeurs de rayonnement maximales ne seront pas atteintes. Monsieur le Ministre explique également qu'au sein de son ministère des travaux sont en cours visant à simplifier les procédures à respecter dans le contexte de l'extension ou du renouvellement du réseau et ajoute des précisions concernant le « repowering » de parcs éoliens. L'orateur prend ensuite position sur l'obligation de raccordement au réseau électrique, sur des projets pilotes concernant le stockage d'énergie ainsi que sur le règlement-type proposé aux communes dans le contexte du déploiement des énergies renouvelables.

Luxembourg, le 6 mai 2025

⁸ A partir de la minute 74.15

⁹ A partir de la minute 75.08

¹⁰ A partir de la minute 76.00

¹¹ A partir de la minute 79.44

¹² A partir de la minute 87.01

Annexe :

- « Objectif national en Efficacité Energétique dans le cadre de la mise à jour du PNEC », fiches de la présentation *Powerpoint*, 10 pp..

Procès-verbal approuvé et certifié exact



Version 15.05.2024

Objectif national en Efficacité Energétique dans le cadre de la mise à jour du PNEC

Présentation à la commission
parlementaire jointe COMECO + COMENV
Séance du 16 mai 2024



Définitions

- Objectif en efficacité énergétique = **contribution nationale indicative** de l'amélioration de l'efficacité énergétique jusqu'en 2030, par rapport à un scénario de référence (baseline) définie par EU-COM
- **Objectif contrignant de l'UE** en matière de consommation d'énergie finale (max. 763 Mtep consommation d'énergie finale UE globale en 2030) (EED (EU)2023/1791, Article 4)
- Contribution nationale exprimée en **% d'amélioration et en valeur absolue de consommation d'énergie finale en 2030**, indépendamment du développement/croissance du pays !
- **Énergie finale** = énergie finale consommée hors chaleur ambiante, aviation internationale incluse (FEC - Final Energy Consumption)



Contribution nationale EE : PNEC 2019 vs PNEC projet m^aj (2023)

- **PNEC initial** (2019) : objectif efficacité énergétique ambitieux
 - -40 à -44% par rapport à REF2007 (baseline 63.453 GWh)
 - équivalent à 38.000 à 35.568 GWh FEC en 2030
- (fourchette indiquée pour tenir compte d'une éventuelle implantation d'un grand centre de données)
- **PNEC projet m^aj** (2023) : objectif efficacité énergétique ambitieux
 - -44% par rapport à REF2007, équivalent à 35.430 GWh



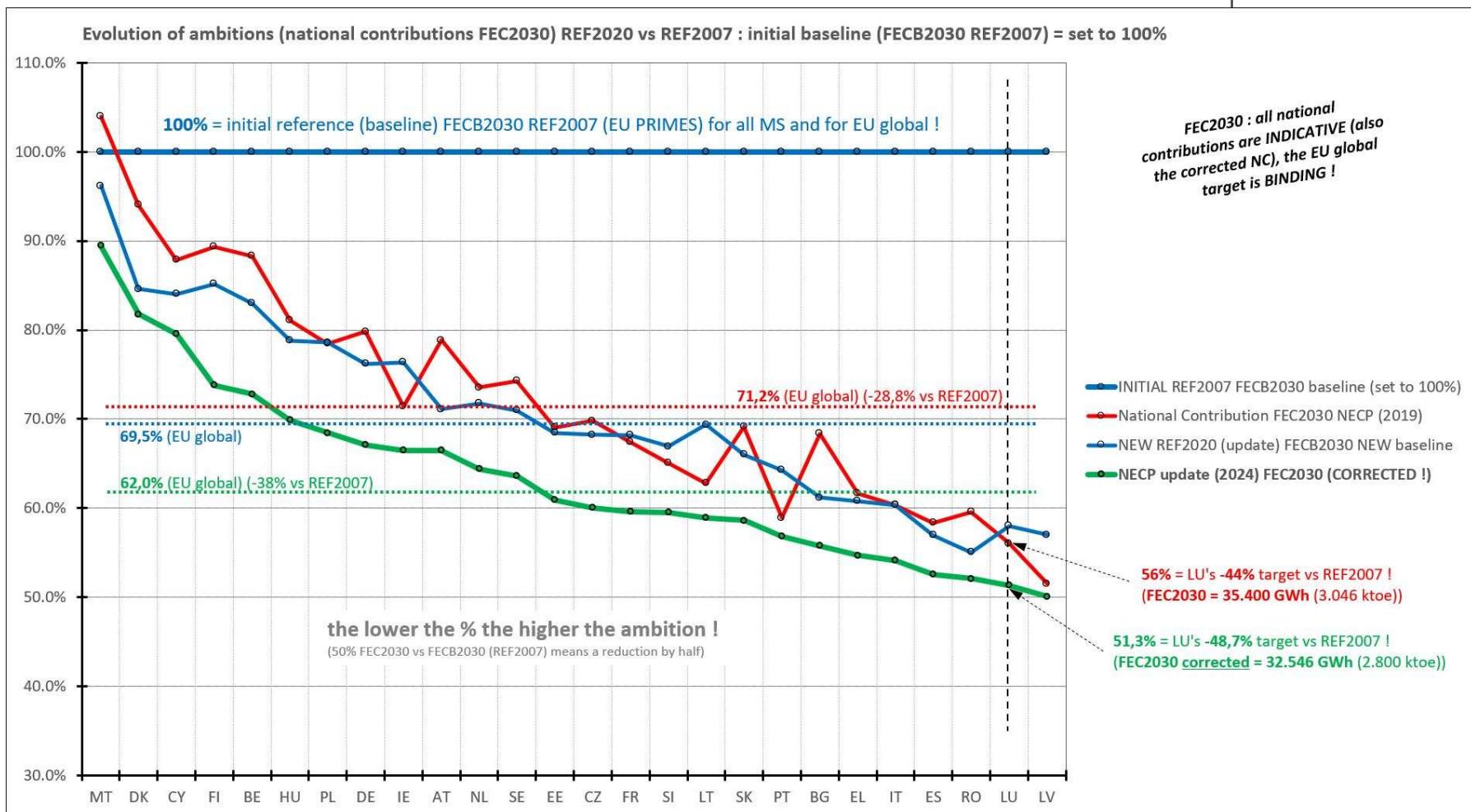
Redéfinition du scénario de référence (baseline) par la EU-COM

- Scénario REF2007 (EU PRIMES) = référence pour PNEC initial (2019) avec une baseline pour 2030 de 63.453 GWh
- Nouvelle référence REF2020 (màj 2023) qui **considère toutes les politiques et mesures identifiées dans le PNEC initial (2019) comme déjà atteintes (pour 2030)** ... “assumes achievement” → nouvelle baseline pour 2030 de 36.805 GWh (-42% par rapport 63.453)
- Cette nouvelle référence est à considérer comme une remise à zero des compteurs pour évaluer les ambitions des États membres !



Problème ... la EU-COM redemande pratiquement LE MÊME EFFORT à tous les États membres sur base du nouveau scénario de référence (nouvelle baseline qui remet les compteurs à zéro), ce qui défavorise clairement les pays membres qui étaient très ambitieux dans leur PNIEC initial !

voir graphique suivant ... les pays avec des objectifs ambitionnés dans leur PNIEC initial se sont vu réduire fortement leur baseline (c'est l'effet du « assumes achievement ») et sont ainsi défavorisés par rapport aux États membres qui étaient peu ambitionnés (moins ambitionnés que la moyenne UE globale !) dans leur PNIEC initial ...





Ce que demande la EU-COM pour la m^àj 2024 du PNEC

Afin d'atteindre l'objectif global contraignant de l'UE en matière de consommation d'énergie finale en 2030 (max. 763 Mtep), l'EU-COM a appliqué le « ambition gap mechanism » (sur base de la nouvelle référence REF2020) et impose des contributions nationales corrigées (toujours indicatives !) pour les États membres qui n'avaient pas adapté leur objectif EE dans leur projet de m^àj du PNEC suite à la nouvelle REF2020 ...

- **Contribution nationale indicative corrigée imposée par la EU-COM**
 - -11,5% par rapport à la nouvelle baseline REF2020 → 32.564 GWh
 - serait équivalent à -48,7% par rapport à REF2007 initiale
 - demanderait des mesures supplémentaires sur base d'obligations et interdictions par rapport à l'objectif national déjà très ambitieux
 - est jugé irréaliste par LU, discussions avec EU-COM continuent



Ce que demande la EU-COM pour la màj 2024 du PNEC

Pour rappel : l'UE-COM avait qualifié le PNEC initial (2019) et l'objectif -40 à -44% comme ambitieux (par rapport à l'objectif global UE de -32,5%) et le Luxembourg était un des quelques pays membres avec une évaluation positive de l'UE-COM par rapport à cette dimension du PNEC.

Le Luxembourg a maintenu son niveau d'ambition concernant l'efficacité énergétique dans son **projet** de mise à jour du PNEC (Juillet 2023, voir p.62/430 du projet) avec -44%, toujours dans la fourchette de -40 à -44%, mais n'avait PAS adapté son objectif (dans le sens encore plus ambitieux) sur base de la nouvelle référence → d'où l'application d'une contribution nationale indicative corrigée par l'UE-COM (ambition gap mechanism).

Important : l'objectif du Luxembourg concernant l'amélioration de l'efficacité énergétique (consommation FEC en 2030) était très ambitionné dans son PNEC initial (2019) et le fait de changer de référence ne change rien au caractère toujours aussi ambitieux de cet objectif !



Adaptations principales au niveau de la modélisation dans le cadre de la finalisation de la màj du PNEC

- mise à jour des données de base (STATEC)
- prise en compte des dernières prévisions macro-économiques
- prise en compte des chiffres réels de l'année 2022
- révision de la mesure N° 302 Décarbonation des bâtiments : phase-out des chauffages fossiles : approche volontaire est maintenue, annonce d'une éventuelle approche basée sur des interdictions est enlevée
- trajectoire retenue pour le phase-out des chauffages fossiles : part de renouvelable lors du remplacement de chaudières fossiles de 50% jusqu'à 2030 et une hausse linéaire de ce taux à 75% en 2040 et à 100% en 2050



Le Gouvernement maintient le niveau d'ambition par rapport à la fourchette indiquée pour l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le PNEC initial !

Le calcul/modélisation du STATEC qui prend en compte toutes les **hypothèses, politiques et mesures décidées par le Gouvernement** est en cours de finalisation et définira le chiffre exact qui sera retenu comme **contribution nationale indicative dans la mise à jour 2024 du PNEC**.